

COMpte RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU JEUDI 25 JUILLET 2013 A VOUZIERs

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Françoise BUSQUET; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Gérard DEGLAIRE ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Olivier GODART ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Absents Excusés : Mesdames Régine BRUSA, Nathalie CAMBIER JONVAL, Christine NOIRET-RICHET.

Absents non Excusés : Monsieur Damien GEORGES.

Personnel communautaire présent : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction et Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire.

M. SIGNORET ouvre la séance à 20h00.

Monsieur Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BATIMENT D'ENTREPRISES

Comme suite à la délibération prise par le conseil de communauté en date du 27 mai 2013 et relative à l'évolution du projet « bâtiment d'entreprises » pour rehausser 2 cellules, et compte tenu que deux lots « travaux » n'avaient pas pu être attribués initialement, faute d'offres ou d'offres recevables, une nouvelle consultation d'entreprises a été lancée dès le 6 juin.

Monsieur FORGET ajoute que le lot 8 a été classé sans suite et le 16 est resté sans réponse dans le cadre de la consultation initiale. Concernant les lots 2 et 4, la consultation a été relancée suite à une modification architecturale pour accueillir les ponts roulants.

Cette consultation a été réalisée sous la forme d'une procédure adaptée avec publication au BOAMP concernant 4 lots :

LOT N° 02 Gros Œuvre / Infrastructures – Relance d'une consultation imposée suite à l'évolution du projet

LOT N° 04 Charpente métallique– Relance d'une consultation imposée suite à l'évolution du projet

LOT N° 08 Fermetures industrielles– Relance d'une consultation imposée suite à la non recevabilité des réponses techniques initiales

LOT N° 16 Photovoltaïques– Relance d'une consultation imposée par absence de réponses initialement

A la date limite de réponse, fixée au 28 juin 2013 à 12h00, 13 plis ont été réceptionnés par les services de la 2C2A et enregistrés comme suit :

Entreprise	Adresse	LOT	candidature	Date	
GABELLA SAS	5, rue de Mirbritz - 08202 SEDAN Cedex	2	seule	28/06/2013	courier
SARL PIER MUR	23, route de Tournes - 08000 WARCQ	2	seule	25/06/2013	RAR
CMD CARDOT	Route Nationale - 08140 DOUZY	4	seule s	27/06/2013	dépôt
NOGUES	ZI "les Gâtines" - 89170 SAINT-FARGEAU	4	Seule	27/06/2013	dépôt
ATELIER BOIS et Cie	ZI de Brottes - 52000 CHAUMONT	4	Seule	25/06/2013	chronopost
SAS FRAMATEC	Rue de la papeterie - BP1 - 88000 DINOZE	4	Seule	24/06/2013	RAR
EUROSTRUCTURE	ZI de Glaire - Route de Bellevue - 08200 GLAIRE	4	Seule	20/06/2013	RAR
FERMETURES ETILAM	Rue des Roises - 52100 BERTTANCOURT LA FERREE	8	Seule	27/06/2013	dépôt
MANUREGION	142, rue Léon Faucher - 51100 REIMS	8	seule	26/06/2013	RAR
ASA FERMETURES	87 bd de l'Europe - 64230 LESCAR	8	Seule	21/06/2013	RAR
DELPHI	10 bi, rue d'avelin - 59175 VENDEVILLE	8	Seule	20/06/2013	courier
THIRION		16	seule	27/06/2013	dépôt
SAS BARCAIONI	3 rue Anne Marie Terrière - 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE	16	seule	26/06/2013	RAR

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juillet 2013 et a procédé à l'analyse des offres dont les conclusions vous sont présentées, ci-dessous.

LOT N° 02 Gros Œuvre / Infrastructures

				Note pondérée
PIER MUR	Prix prestations	60%	10	6,00
	Moyens	30%	9,33	2,80
	Garanties Professionnelles	10%	5	0,50
	Note Totale			9,30
GABELLA	Prix prestations	60%	9,01	5,41
	Moyens	30%	6,33	1,90
	Garanties Professionnelles	10%	9	0,90
	Note Totale			8,21

ME	PROPOSITION	NETTE	NETTE
	Isolation bureau	9 834,00 €	4 806,24
	Photovoltaïque	70,00	614,04
	Dallage partie bureaux	6 854,00	7 462,32

Monsieur FORGET précise que l'entreprise retenue est identique à la première consultation, soit PIER MUR.

LOT N° 04 Charpente métallique

Entreprises		Taux	Note/10	Note pondérée
CMD CARDOT	Prix prestations	60%	9,26	5,56
	Moyens	30%	8,5	2,55
	Garanties			
	Professionnelles	10%	10	1,00
	Note Totale			9,11
NOGUES CONSTRUCTION	Prix prestations	60%	8,09	4,85
	Moyens	30%	7	2,10
	Garanties			
	Professionnelles	10%	10	1,00
	Note Totale			7,95
FRAMATEC	Prix prestations	60%	8,16	4,90
	Moyens	30%	7,5	2,25
	Garanties			
	Professionnelles	10%	10	1,00
	Note Totale			8,15
ATELIER BOIS-C&C	Prix prestations	60%	7,09	4,25
	Moyens	30%	8,5	2,55
	Garanties			
	Professionnelles	10%	10	1,00
	Note Totale			7,80
EUROSTRUCTURE	Prix prestations	60%	10	6,00
	Moyens	30%	7,5	2,25
	Garanties			
	Professionnelles	10%	10	1,00
	Note Totale			9,25

Entreprise	Montant
EUROSTRUCTURE	92 020,00 €
CMD CARDOT	99 357,00 €
FRAMATEC	112 838,00 €
NOGUES	113 684,00 €
ATELIER BOIS ET CIE	129 822,00 €

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande si une analyse des offres avait été effectuée lors de la consultation initiale. Si c'est le cas, une comparaison a-t-elle été établie ?

Monsieur FORGET répond par l'affirmative à la première question et ajoute que lors de la consultation initiale l'entreprise NOGUES était la mieux disante.

Monsieur ANCELME ajoute que la commission d'appel d'offres n'a pas suivi l'avis de l'architecte pour ce lot car sa sélection technique n'était pas la plus juste en regard du cahier des charges.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT fait remarquer que le maître d'œuvre est censé appliquer ce qui est inscrit dans le cahier des charges.

Monsieur FORGET répond que le maître d'œuvre donne des indications sur ce qui relève du comparatif des offres. L'attribution des notes reste de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Monsieur SIGNORET indique que des renseignements ont été pris concernant Eurostructure suite à des soucis judiciaires qu'ils ont eus récemment, mais il n'y a aucun problème de recevabilité de leur offre.

LOT N° 08 Fermetures industrielles

MANUREGION	Prix prestations	60%	9,67	5,80
	Moyens	30%	7,5	2,25
	Garanties			
	Professionnelles	10%	5	0,50
	Note Totale			8,55
ASA FERMETURES	Prix prestations	60%	10	6,00
	Moyens	30%	7,5	2,25
	Garanties			
	Professionnelles	10%	5	0,50
	Note Totale			8,75
ETILAM	Prix prestations	60%	9,63	5,78
	Moyens	30%	7,5	2,25
	Garanties			
	Professionnelles	10%	5	0,50
	Note Totale			8,53
DELFI	Prix prestations	60%	9,24	5,54
	Moyens	30%	7,5	2,25
	Garanties			
	Professionnelles	10%	5	0,50
	Note Totale			8,29

Entreprise	Montant
ASA FERMETURES	15 921,00 €
MANUREGION	16 460,00 €
ETILAM	16 530,00 €
DELFI	17 230,00 €

Monsieur FORGET rappelle que le montant de ce lot étant inférieur à 90 000 €, c'est le Président qui a délégué, mais qu'il est bien que le bureau soit informé.

Monsieur SIGNORET souligne qu'aucune de ces entreprises n'est connue.

Monsieur COLIN indique connaître la société ETILAM.

LOT N° 16 Photovoltaïques

2 entreprises ont déposé une offre concernant ce lot :

- THIRION pour un montant non renseigné, le pli de l'entreprise stipulant qu'il ne lui paraît pas viable de répondre à ce marché, compte tenu des éléments figurant dans le CCTP,
- BARCAIONI dans le cadre d'une réponse sur le projet de base, de 2 options et d'une variante, dont le détail est repris ci-joint.

Le détail des offres remis par BARCAIONI est repris ci-dessous (en € HT) :

Désignation	Montant (€ HT)
Offre sur projet de base	31 602,55 €
Option 1 : panneaux SUNPOWER 327 W	74 332,61 €
Option 2 : panneaux CENTROSOLAR	67 297,95 €
Variante : Installation de micro onduleurs AC et télégestion à distance portant le montant de l'option 2	87 133,75 €

Monsieur FORGET indique que le surcoût lié à l'option 2 est généré par l'installation de micro onduleurs transformant le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif sur la toiture couverte. Ce n'est pas obligatoire mais fortement conseillé en terme de mise en sécurité car cela permet d'éviter les arcs électriques et favorise l'intervention du SDIS dans les meilleures conditions dans le cadre du risque incendie.

Sans cette option le courant circule en continu jusqu'au panneau de raccordement ERDF et ensuite en alternatif.

Retour sur investissement :

Option	Investissement initial (€ HT)	Revenu annuel moyen (€ HT)	Retour sur investissement (ans)
Option 1: SUNPOWER	74 332,61 € HT	5 880 € HT	12,6 ans
Option 2: CENTROSOLAR	67 297,95 € HT	5 890 € HT	11,4 ans
Option 2 avec variante	87 133,75 € HT	5 890 € HT	14,8 ans

Détails des calculs pour l'Option 2 :

Configuration	Retour sur investissement (ans)
Option 2 CENTROSOLAR (sans variante)	11,4 ans
Option 2 avec variante (sans emprunt)	14,6 ans
Option 2 avec variante (avec emprunt à 3% sur 20 ans)	14,8 ans

Monsieur FORGET précise que l'ensemble de l'opération est éligible au PER à hauteur de 14%, bâtiment plus installations photovoltaïques, ce qui représente une aide d'un montant de 12 198 €. Le retour sur investissement s'élèverait à 12,7 ans.

A priori, il y aurait la possibilité de cumuler les aides PER et FEDER à hauteur de 35 % maximum, ce qui entrainerait un retour sur investissement de 9,6 ans.

Monsieur ANCELME indique ne pas voir l'intérêt d'installer ces panneaux mis à part dans le sens du développement durable.

Monsieur SIGNORET s'interroge sur la durée de vie des panneaux.

Monsieur MATHIAS répond qu'elle est de 25 ans ; c'est le retour que l'on a sur certaines activités, comme les voiliers, sur lesquels il y a tout de même un recul de 20 ans.

Monsieur FORGET indique que dans le cas de l'offre proposée, le matériel est allemand.

Monsieur COLIN est étonné qu'une seule entreprise ait répondu à cette offre, vu le nombre de sociétés de panneaux photovoltaïques.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique que les entreprises ont trouvé le cahier des charges incohérent. Il demande s'il n'est pas possible de relancer une consultation avec un cahier des charges différent.

Monsieur GODART se questionne sur la solidité de la charpente quant à l'installation de panneaux.

Monsieur FORGET répond qu'Enercoop et l'ALE des Ardennes, qui sont neutres dans cette opération, ont été consultés et ont indiqué que les propositions faites par l'entreprise sont techniquement et économiquement correctes.

Monsieur ANCELME s'inquiète tout de même quant aux vibrations que vont entraîner les ponts roulants.

Monsieur SOUDANT répond que l'entreprise connaît l'utilisation prévue de ce bâtiment.

Monsieur LELARGE demande si le recyclage de ces panneaux a été prévu.

Monsieur FORGET répond, qu'à l'heure actuelle, ils sont recyclables à presque 100 %, seul le démontage reste à charge du propriétaire de l'installation. Le recyclage des matériaux est financé par leur prix de revente.

Monsieur SIGNORET souligne que la charpente ne prévoit pas l'installation de panneaux.

Monsieur MATHIAS demande pourquoi il y a un maître d'œuvre s'il n'a pas prévu cette installation.

Monsieur SIGNORET répond que ce lot n'est qu'une option. Il demande à l'assemblée si elle est d'accord pour relancer une consultation en sachant que si personne ne répond et que BARCAIONI s'engage sur un autre dossier entre temps, il ne sera plus possible de prendre en compte cette option.

Monsieur ANCELME demande si cela ne va pas retarder le dossier.

Monsieur MATHIAS fait remarquer que par rapport au prix du bâtiment, cette option n'a pas un montant très élevé.

Monsieur FORGET rappelle que la 2C2A s'est engagée dans un PER en présentant 4 actions :

- ✓ L'extension des locaux du siège social : celle-ci ne se fera pas ;
- ✓ La chaufferie bois pour le centre aquatique : non retenue à l'heure actuelle mais compensée par des panneaux solaires thermiques ;
- ✓ Les panneaux solaires pour le bâtiment d'entreprises : en cours de discussion ;
- ✓ La plateforme bois : problème d'exploitation encore non résolu.

Monsieur FORGET indique qu'il va falloir justifier l'inscription dans le PER à un moment donné et que l'abandon de ce qui a fait le caractère éligible de nos opérations, à savoir le développement durable et les énergies renouvelables, risque de poser un sérieux problème de crédibilité dans nos projets futurs.

Monsieur ANCELME demande si la communauté de communes obtiendra tout de même les subventions.

Monsieur FORGET répond qu'il n'en est pas certain, ceci étant du ressort des services de l'Etat. Dans le meilleur des cas, les subventions seront tout de même versées mais se posera la question de la crédibilité de la 2C2A dans ses programmes futurs (prise d'engagements non tenus). Dans le pire des cas, les subventions PER seront perdues.

Monsieur MATHIAS ajoute qu'il n'y a pas un grand risque à installer des panneaux photovoltaïques.

Monsieur SINGORET indique que suite à l'inscription dans le PER, il est obligatoire de présenter au moins une action.

Monsieur JP GUERIN demande s'il y a un impact au niveau de l'assurance.

Monsieur FORGET propose de mettre en attente l'attribution du lot photovoltaïque, puisque la durée de validité des offres est fixée à 90 jours. Ce délai sera mis à profit pour vérifier les impacts que cela peut avoir sur les 3 points suivants :

- ✓ Les autres lots ;
- ✓ Les ponts roulants ;
- ✓ L'assurance.

Monsieur SIGNORET propose d'attribuer les lots comme indiqué ci-dessous, sous réserve pour BARCAIONI.

Lot	entreprise retenue	montant offre de base	Options	montant	TOTAL/lot
2	PIER MUR	112 715,69 €	noue + photovoltaïque	614,04 €	113 329,73 €
4	EUROSTRUCTURE	79 000,00 €	galvanisation	13 020,00 €	92 020,00 €
8	ASA FERMETURES	15 921,00 €			15 921,00 €
16	BARCAIONI	67 297,95 €	Variante 2 Avec micro onduleurs et télégestion	19 835,80 €	87 133,75 €

Les membres du bureau autorisent la signature des marchés, comme présentés, ci-dessous, à l'unanimité,

Lot	Entreprise retenue	Montant offre de base	Options	Montant	TOTAL/lot
2 – GROS OEUVRE	PIER MUR	112 715,69 €	photovoltaïque	614,04 €	113 329,73 €
4 – Charpente métallique	EUROSTRUCTURE	79 000,00 €	Galvanisation	13 020,00 €	92 020,00 €

- Prennent acte que le lot 8 « Fermetures industrielles » correspondant à ce marché de travaux sera attribué, par délégation confiée au Président, à l'entreprise ASA FERMETURES pour un montant de 15 921 €
- Prennent acte que le lot 16 « Panneaux photovoltaïques » correspondant à ce marché de travaux sera attribué, par délégation confiée au Président, à l'entreprise BARCAIONI, pour son offre variante de l'option 2, pour un montant de 87 133,75 €

HABITAT : Poursuite des réflexions sur l'exercice de la compétence « logements » par la 2C2A et question relative à la fourniture de gaz aux locataires

Monsieur FORGET effectue un rappel et un bilan des logements réhabilités par la 2C2A.

Le programme de réhabilitations porté par la 2C2A

Groupe 1	LES ALLEUX
	NOIRVAL logt B
	NOIRVAL logt A
	MONCHEUTIN rdc
	MONCHEUTIN étage F4
Groupe 2	Les Grandes Armoises
	VERRIERES

	SAUVILLE ancien presbytère
	LIRY
	MOURON
Groupe 3	SAUVILLE mairie logt A
	SAUVILLE mairie logt B
	GRIVY-LOISY
	PAUVRES
	BUZANCY Augeard
	BELLEVILLE logt A
	BELLEVILLE logt B
	BRECY-BRIERES
Groupe 4	La Croix aux Bois
	Sivry les Buzancy
	Vaux en Dieulet log. RDC
	Vaux en Dieulet log. Etage
	Séchault
	Terron sur Aisne
	Termes
	Exermont
	Rémonville

Le parc de logements « communautaires » est constitué de 27 logements dont la réhabilitation a été conduite par tranche, depuis 2001. Chaque tranche correspond à un groupe de logements dans le cadre de nos analyses de rentabilité.

Le groupe 1 a été réhabilité pour un montant de travaux de 294 589,60 € (58918 € par logement en moyenne). Un emprunt a été contracté pour ce groupe. Il court jusqu'à 2017

Le groupe 2 a été réhabilité pour un montant de travaux de 383 553,40 € (76710 € par logement en moyenne). Un emprunt a été contracté pour ce groupe. Il court jusqu'à 2019

Le groupe 3 a été réhabilité pour un montant de travaux de 618 234,44 € (77 279 € par logement en moyenne). Un emprunt a été contracté pour ce groupe. Il court jusqu'à 2026

Le groupe 4 a été réhabilité pour un montant de travaux de 709 766,75 € (78862 € par logement en moyenne). Un emprunt a été contracté pour ce groupe. Il court jusqu'à 2025

2 derniers logements sont toujours dans nos statuts et attendent une position officielle sur leur réhabilitation : Tailly et Buzancy

Les frais de gestion :

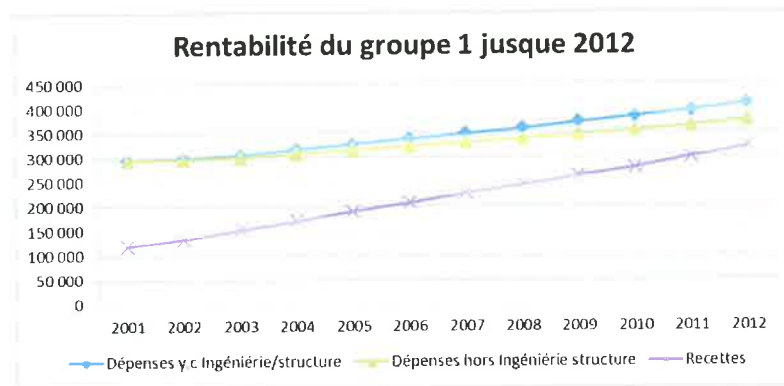
L'exercice de cette compétence ne coûte pas seulement les frais de remboursement d'emprunt à la collectivité. La gestion au quotidien de ces logements amène des charges d'entretien et de maintenance, ainsi que la mobilisation d'agents de la collectivité pour gérer les états des lieux, entrées sorties des locataires, suivi des loyers, des impayés, procédures d'expulsion, etc. . . .

Par simplification, nous les avons estimés à 0,5 % des charges salariales des agents du siège de la 2C2A et des frais de structure de la collectivité. Cela représente 19 657 € par an, soit 702 euro par logement et par an.

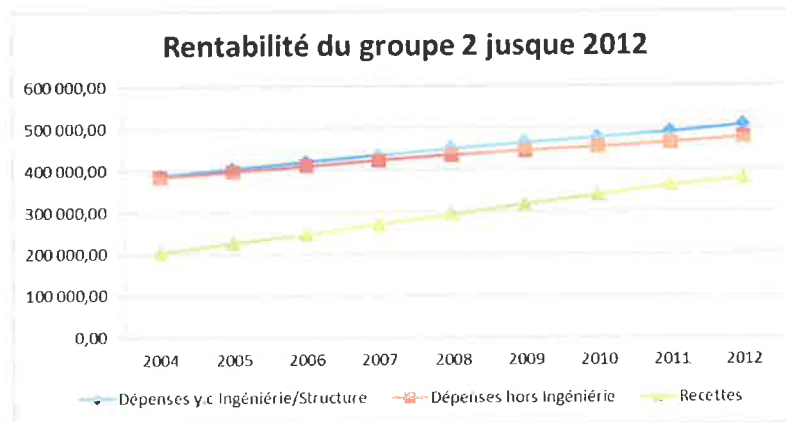
Les impayés :

La rentabilité du parc locatif est impactée par le taux d'impayés et par celui de la vacance. Ces deux taux sont connus et arrêtés pour l'analyse de la rentabilité du parc au 31 décembre 2012. Ils sont ensuite estimés pour les années futures. Les impayés à hauteur de 5 % des loyers appelés, et la vacance à 7,5%, 12,5 % et 20 %.

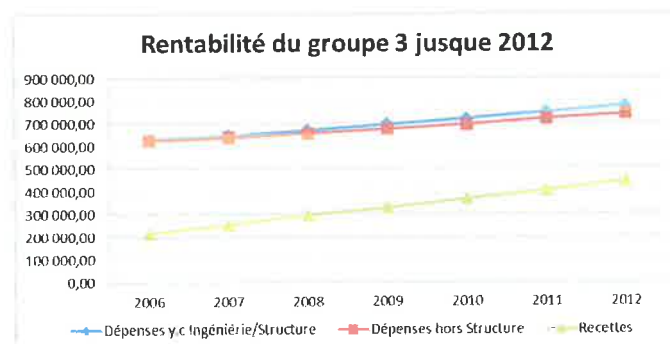
1 - Situation de rentabilité constatée au 31 décembre 2012



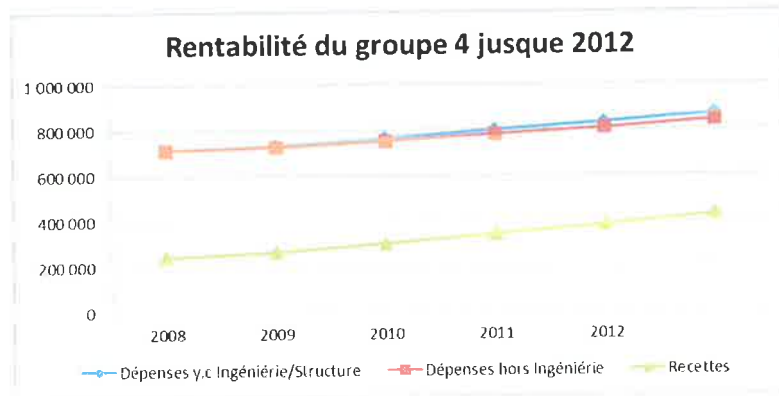
La rentabilité du groupe 1 de logements présente un déficit 54 157 € à la 2c2a au 31/12/2012, hors comptabilisation des frais de gestion, et 89 196 € si on intègre des frais de gestion.



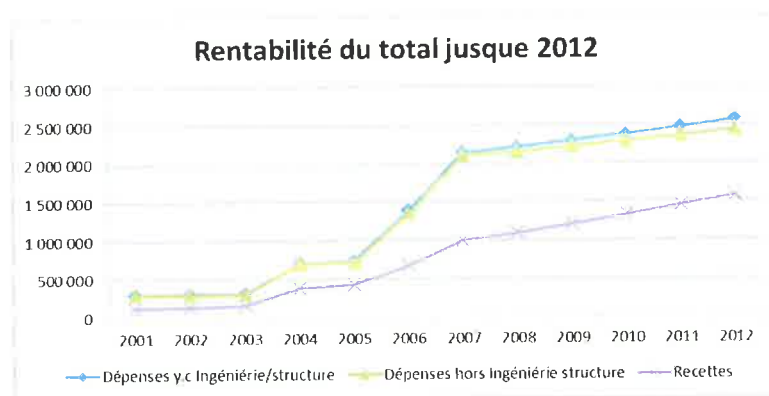
La rentabilité du groupe 2 de logements présente un déficit 97 813 € à la 2c2a au 31/12/2012, hors comptabilisation des frais de gestion, et 127 035 € si on intègre des frais de gestion.



La rentabilité du groupe 3 de logements présente un déficit de 294 848 € à la 2c2a au 31/12/2012, hors comptabilisation des frais de gestion, et 331 922 € si on intègre des frais de gestion.



La rentabilité du groupe 4 de logements présente un déficit de 414 963 € à la 2c2a au 31/12/2012, hors comptabilisation des frais de gestion, et 445 338 € si on intègre des frais de gestion.



Monsieur MATHIAS demande si le terme rentabilité équivaut à équilibre.

Monsieur FORGET répond par l'affirmative.

Monsieur MATHIAS a une impression de biais statistiques concernant ces graphiques.

Monsieur SIGNORET indique que c'est une estimation sur le pourcentage d'impayés et de vacances des logements.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT fait remarquer que les courbes ne se croisent jamais.

Monsieur MATHIAS ajoute que d'un logement à l'autre, les courbes ne sont pas forcément identiques. Il aurait été mieux de raisonner par logement que par groupe, car certains, comme Montcheutin sont proches de la rentabilité.

Monsieur SIGNORET approuve la remarque de Monsieur MATHIAS, mais ajoute qu'au départ ces logements ont été rendu solidaires, ce qui a été une erreur, il aurait fallu effectuer un emprunt par logement.

Madame BUSQUET demande pourquoi il y a autant de frais d'entretien alors que ces logements ont été remis à neufs. Concernant les impayés, elle demande si la 2C2A perçoit au moins les APL.

Monsieur SIGNORET répond que ce sont des frais d'entretien courant.

Concernant les APL, Monsieur FORGET répond par l'affirmative en précisant que ces APL ne couvre pas toujours le montant des loyers.

Monsieur BOUILLON est interpellé sur l'augmentation progressive des courbes alors qu'elles devraient baisser au fur et à mesure. Si l'échéance s'élève à 50 000 €, la courbe devrait baisser ou tout au moins être linéaire si on réinvestit.

Monsieur FORGET répond qu'il y a deux possibilités pour présenter cette analyse ; soit celle-ci qui vise à trouver le moment où les charges annuelles cumulées sont dépassées par les recettes annuelles cumulées, soit à déduire les recettes annuelles des charges annuelles pour constater le résultat « net »

baisser chaque année jusqu'à atteindre zéro. Ça n'est qu'une question de présentation. Il faut retenir simplement qu'au 31 décembre 2012, aucun groupe de logements n'est rentable.

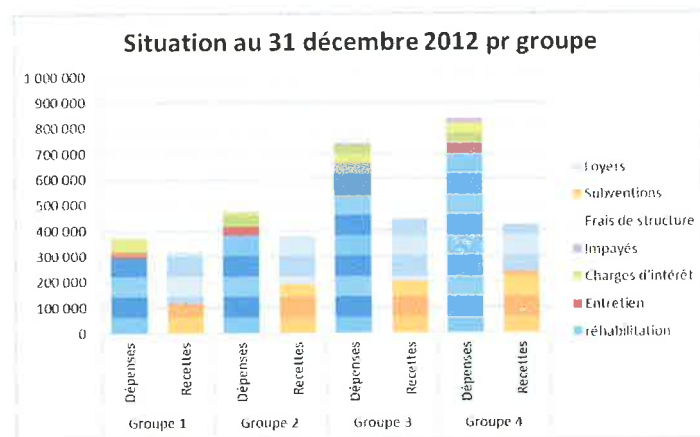
Monsieur MATHIAS indique que s'il est tenu compte du capital emprunté, il devrait également être tenu compte du capital bâti ; ce n'est pas pour augmenter artificiellement les choses, mais pour savoir, car lors de la récupération de ces logements, il était à zéro.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique que ce n'est pas possible pour cette analyse.

Monsieur SIGNORET ajoute que le logement ne peut avoir une valeur que s'il nous appartient et si nous le vendons.

Monsieur FORGET indique que par rapport à la gestion de cette compétence, c'est la logique du démembrement du droit de propriété qui intervient. Le droit reconnaît 3 composantes à la propriété : le droit d'user (usus), de jouir (fructus) et de disposer (abusus). Dans le cas de la 2C2A, elle est en possession de deux de ces droits, user et jouir, mais pas de disposer car elle ne peut pas vendre. Il ajoute que dans le transfert de compétences, les biens sont récupérés, mais pas dans ce cas-là car ce n'est pas une compétence totale.

Monsieur SIGNORET indique que ce dossier présente une lourdeur juridique et donc administrative importante car dans la délibération de réhabilitation de ces logements, il était indiqué que les logements seraient restitués à l'issue du remboursement de l'emprunt ; or, il faut tout de même de nouveau une délibération du conseil communautaire afin de restituer ces logements, avec le risque qu'il s'y oppose.



2 – Evolution de la rentabilité des logements dans les années à venir

Les calculs suivants tendent à estimer quel bilan financier pourrait tirer la 2C2A de la gestion des logements communaux réhabilités aux termes des emprunts contractés. On considère le taux d'impayés fixé à hauteur de 5 % du montant des loyers perçus, et on projette différents scénarii de vacances, en distinguant également le fait de retenir ou pas des frais de gestion. Ces scénarii

n'intègrent aucuns gros travaux complémentaires dans les logements, uniquement une provision pour petites réparations (moyenne des réparations constatées sur les 3 dernières années, indexés de 2% par an)

Groupe 1 fin emprunt 2017	Frais de structure intégrés	Hors Frais de structure
Vacance 7,5%	-42 389,94	11 280,44
Vacance 12,5%	-47 824,88	5 845,49
Vacance 20%	-55 977,31	-2 306,93

Exemple : pour le groupe 1, à fin 2017, la 2c2a constatera un « bénéfice » de 5 845 € si la vacance moyenne est de 125 % et si elle ne comptabilise aucun frais de gestion. A contrario, elle constatera une perte de 55 977 € si la vacance moyenne est de 20 % et si elle comptabilise des frais de gestion.

Groupe 2 fin emprunt 2019	Frais de structure intégrés	Hors Frais de structure
Vacance 7,5%	-34 742,34	21 096,32
Vacance 12,5%	-43 814,30	12 024,36
Vacance 20%	-57 422,24	-1 583,58

Groupe 3 fin emprunt 2026	Frais de structure intégrés	Hors Frais de structure
Vacance 7,5%	-44 933,74	83 643,72
Vacance 12,5%	-78 701,32	49 876,14
Vacance 20%	-129 352,69	-775,22

Groupe 4 fin emprunt 2025	Frais de structure intégrés	Hors Frais de structure
Vacance 7,5%	-132 500,61	-7 520,04
Vacance 12,5%	-165 959,66	-40 979,09
Vacance 20%	-216 148,24	-91 167,66

Au-delà de la constatation que pourrait faire la 2C2A de la rentabilité du parc de logements aux termes des emprunts contractés (tableaux ci-dessus), nous pouvons également chercher à estimer l'année de retour à l'équilibre, de rentabilité, pour l'ensemble du parc. Ce calcul est impacté par le taux de vacances (3 scenarii), d'impayés (figé à 5 % dans nos analyses), et d'intégration ou non de frais de gestion.

Nous obtenons les résultats suivants :

Année rentabilité	Frais de structure intégrés	Hors Frais de structure
Vacance 7,5%	2026	2022
Vacance 12,5%	2028	2023
Vacance 20%	2030	2025

Intégration de travaux complémentaires :

Les conclusions des diagnostics énergie sur notre parc de logements avaient conduit à la préconisation d'un certain nombre de travaux afin d'améliorer la qualité énergétique de nos logements donc d'accroître leur attrait locatif par des charges moins élevées pour les locataires (indépendamment de l'intérêt en terme de communication de pouvoir mettre en avant un parc économe en énergie).

Nous proposons d'intégrer une variante à notre analyse, relative à l'intégration de :

- 60 275 € de travaux supplémentaires en 2014 (chiffrage bas)
- 195 290 € de travaux supplémentaire, en 2014 (chiffrage médian)
- Avec un taux de vacances moyen de 12,5 %

Cela conduit à impacter la durée de retour sur investissement comme suit :

Année rentabilité	Frais de structure intégrés	Hors Frais de structure
Sans travaux	2028	2023
Scénario 1	2028	2024
Scénario 2	2030	2025

L'intégration de 60 000 € de travaux prolongera de quelques mois la durée de retour sur investissement.

L'intégration de plus de 195 000 € de travaux prolongera d'un ou deux ans le retour sur investissement.

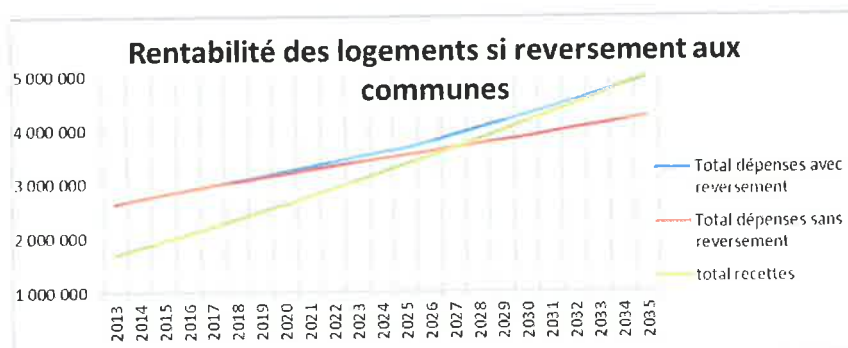
Monsieur BOUILLON se questionne sur le taux de vacance.

Monsieur FORGET répond que cette année le taux de vacance s'élève environ à 30%. Monsieur le Directeur ajoute que les logements communautaires ont mauvaise presse en termes de chauffage. Monsieur FORGET indique qu'aujourd'hui, les membres de l'assemblée ont les éléments leur permettant d'éclairer leur réflexion.

Monsieur FORGET présente une autre solution qui est mise en place par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, qui comprend un parc locatif de 60 à 70 logements. Elle a mis en place une solution conventionnelle permettant à l'EPCI de conserver plus longtemps les logements communaux réhabilités, continuant ainsi à en assurer les charges d'entretien et à en percevoir les loyers, tout en « intéressant » les communes aux locations.

Ainsi, au-delà de la durée de l'emprunt contracté pour la réhabilitation des logements, elle reverse 40 % des loyers perçus à chaque commune concernée (par extension, une solution de ce type pourrait bénéficier à toutes les communes du territoire avec une clé de répartition)

L'impact en serait le suivant :



A partir de 2017, terme du premier emprunt contracté, la 2c2a voit ses dépenses de gestion augmentées en proportion de 40 % des loyers perçus pour le groupe 1. Ces dépenses augmentent ensuite en 2019 avec le terme du second emprunt contracté pour le groupe 2, etc...

Dans un scénario tel que celui-là, le retour sur investissement, hors intégration de travaux complémentaires, est estimé à 2024 hors intégration de frais de gestion, et 2035 avec frais de gestion, étant rappelé comme nous sommes partis sur une vacance moyenne de 12,5 % et des impayés à hauteur de 5%.

Monsieur FORGET précise que ce dispositif est géré par conventionnement, et donc de manière plus souple.

Plus on reversera aux communes et plus cela prendra de temps à atteindre l'équilibre, indique Monsieur COURVOISIER-CLEMENT.

Monsieur JC ETIENNE indique que le débat s'est déjà tenu en commission, s'il y a un prolongement jusque 2024 ou 2028, il faut que tout le monde le fasse sous forme de mutualisation ; toutes les communes le font ou aucune, sinon ce n'est réalisable financièrement pour la 2C2A. Il ajoute qu'au départ, c'était tout de même une action sociale envers les communes.

Monsieur COLIN souligne que les 80 communes non concernées paient quand même pour ces logements.

Monsieur SIGNORET souligne que le logement, l'habitat, c'est un métier à part entière. Le taux de vacance est au-delà des prévisions. Il avait été dit que les logements seraient rendus à termes, engagement politique initial, donc ils doivent être restitués comme prévu.

Monsieur MATHIAS rappelle qu'il avait été évoqué le gainage des cheminées, ce qui n'entraîne pas un gros investissement, et qui permettrait peut-être de diminuer le taux de vacances.

Monsieur SIGNORET précise que la 2C2A paie tout de même les taxes foncières de ces logements alors qu'elle n'en est pas propriétaire. Il propose donc à l'assemblée de restituer ces logements comme prévu initialement. Le seul élément juridique dont il faut tenir compte, précise Monsieur le Président, c'est qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour tous les logements.

Monsieur MATHIAS indique que pour TAILLY et BUZANCY, il n'est donc pas opportun de réaliser les travaux.

Si la délibération précise que les logements sont restitués après remboursement des emprunts et qu'aucuns travaux n'ont été effectués, est-il possible de les rendre aux communes et quand ? demande Monsieur COURVOISIER-CLEMENT.

Monsieur SIGNORET répond qu'il est possible de les rendre dès maintenant.

Monsieur MATHIAS indique que beaucoup de collectivités se débarrassent de leurs logements car c'est un métier particulier et que c'est trop compliqué à gérer.

Monsieur SIGNORET propose de l'inscrire à l'ordre du jour du conseil de communauté de septembre.

Monsieur FORGET précise qu'il y aura deux points à délibérer ; prendre une délibération de principe pour la restitution des logements par groupe aux termes des emprunts et proposer de rendre les logements de TAILLY et BUZANCY aux communes.

Il est proposé de gagner les cheminées, comme évoqué auparavant par Monsieur MATHIAS.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande s'il s'agit uniquement de gagner les cheminées ou bien mettre un système de chauffage à disposition des locataires.

Monsieur JC ETIENNE répond que c'est uniquement gagner les cheminées.

Monsieur FORGET ajoute que cela peut entraîner un gain pour le locataire.

D'autre part, Monsieur FORGET indique qu'un certain nombre de contrats de fourniture de gaz à nos locataires est arrivé à échéance. Ces contrats ont historiquement été conclus au fur et à mesure de la rénovation des logements, sans recherche d'optimisation par effet groupé. Il est proposé d'autoriser le

lancement d'une négociation avec différentes entreprises pour obtenir les meilleurs prix pour nos locataires.

Monsieur FORGET indique que nous gérons du chauffage au gaz pour 20 de nos logements (dont 18 chez Antargaz) :

6 ont un contrat déjà arrivé à échéance (dont les 2 de butagaz)

3 finiront en 2014, 3 en 2015, 8 en 2016

La fourniture de gaz est à ce jour assurée pour un prix moyen à la tonne de 1 750 € HT, sans que nous ayons pu mener une négociation globale visant à faire descendre les prix

Dans le cadre d'une négociation informelle, nous avons pu arriver à un prix de 1 125 € HT, soit une baisse de 36 %

Monsieur DEGLAIRE demande pourquoi le prix est si élevé actuellement, s'il est possible d'obtenir des prix plus attractifs.

Monsieur SIGNORET répond qu'actuellement les contrats sont individuels. Si tous les contrats étaient regroupés, cela entrainera une baisse de prix, car plus la commande est importante et moins le prix est élevé.

Objectif : Nous autoriser à lancer une consultation visant à négocier un contrat unique de fourniture de gaz avec contrats individuels pour chaque locataire.

Les membres du bureau autorisent le lancement d'une consultation visant à négocier un contrat unique de fourniture de gaz, à l'unanimité

2) PISCINE : Futur mode de gestion de l'équipement

Le 13 novembre 2012, une réunion de présentation des principaux modes de gestion de piscine a été organisée à destination du président et des vice-présidents. La synthèse de ce travail réalisé par le cabinet d'avocats AdDen dans le cadre de notre marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage vous a été envoyée avec la convocation du bureau du 26 novembre 2012.

Ce point n'avait pu être traité en totalité par manque de temps.

Pour mémoire, deux modes de gestion principaux existent pour ce type d'équipement :

- La régie, avec du personnel public,
- La délégation de service public, par affermage, dans laquelle la collectivité reste propriétaire des ouvrages mis à disposition du délégataire qui l'exploite avec son propre personnel.

La mise en œuvre d'une délégation de service publique est longue, il faut compter 18 mois. Elle est par ailleurs formalisée dans son lancement et sa mise en œuvre. Elle démarre obligatoirement par une délibération de l'organe délibérant qui motive sa décision de recourir à un délégataire pour exercer un service public dont la collectivité a la charge (une piscine dans notre cas de figure).

Compte tenu du programme des travaux tel qu'il est estimé à ce jour, avec un chantier démarrant au premier semestre 2014 pour une réception de l'équipement à horizon septembre 2015, et compte tenu de l'intérêt que représente le recrutement éventuel d'un délégataire environ 3 mois avant la réception de l'équipement par le maître d'ouvrage, il est nécessaire de lancer cette procédure pour septembre/octobre 2013, à l'occasion d'une délibération du conseil de communauté.

Le lancement de cette consultation, préalable à l'engagement de négociations avec les délégataires, ne vaudra pas choix définitif du mode de gestion. En effet, les conclusions de ces négociations seront obligatoirement présentées devant le conseil de communauté qui aura toute compétence pour approuver le contrat de délégation proposé, ou le refuser pour revenir à un mode de gestion en régie (délibération à prévoir donc vers mai 2015).

Monsieur FORGET précise que si c'est la délégation de service public qui est retenue, il serait bien que le délégataire soit désigné avant la réception de travaux afin qu'il puisse l'effectuer en compagnie de la 2c2a.

Monsieur MATHIAS indique que la suggestion paraît bonne mais qu'il avait été évoqué une mutualisation avec d'autres équipements.

Monsieur FORGET indique que, contrairement à des groupements de commande pour les marchés publics, il n'existe pas d'outils pour mutualiser les DSP. Néanmoins, des négociations peuvent être engagées en parallèle pour conduire à retenir un seul et même délégataire et ainsi négocier des coûts mutualisés. La dernière solution, qui n'a pas encore été appliquée par les collectivités, c'est la Société Publique Locale. Mais généralement, les équipements sont gérés en DSP.

Monsieur SIGNORET indique qu'il est un peu tard pour la société publique locale.

Madame BUSQUET se questionne quant au devenir du personnel de la piscine actuelle.

Monsieur SIGNORET précise qu'il est possible d'intégrer la reprise du personnel dans le cahier des charges.

Monsieur FORGET répond qu'un centre aquatique est très complexe à gérer en régie, surtout pour la partie bien-être qui fait appel à de la commercialisation, difficilement compatible avec les règles de la comptabilité publique.

Monsieur LELARGE demande quelle entreprise va prendre le risque de gérer un tel équipement.

Si l'équipement est géré par un délégataire, demande Monsieur BOUILLON, la 2C2A aura-t-elle encore la main sur les tarifs ? Il paraît que le ticket pour la piscine de Rethel est cher.

Il est répondu que c'est le délégataire qui décide des tarifs. Néanmoins, un contrat de DSP peut être plus ou moins contraignant pour le délégataire. Un encadrement des tarifs, des plages horaires réservés aux activités scolaires, ou de clubs, etc... L'enjeu d'une négociation de contrat dans le cadre d'une DSP réside sur les contreparties financières que le délégataire attend vis-à-vis des contraintes que le maître d'ouvrage fait peser sur son activité de gestion.

Monsieur FORGET indique qu'au terme de la procédure de négociation, il est possible de présenter la meilleure offre de DSP et la comparer avec le fonctionnement d'une régie.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique qu'actuellement la majeure partie des piscines est gérée en régie.

Monsieur FORGET précise qu'il est plus facile de passer de la DSP en régie que l'inverse.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT craint que le débat ne porte que sur la partie financière.

Monsieur FORGET indique que le contrat établit peut être très contraignant pour le délégataire, mais le prix ne sera pas le même non plus.

Monsieur MATHIAS fait remarquer qu'il serait temps de débattre lorsque tous les éléments auront été réceptionnés.

Monsieur GODART fait part de son désaccord quant au lancement de la consultation. Il indique que dès que la 2C2A lance une consultation, c'est comme-ci le projet était accepté.

Monsieur COLIN répond qu'il n'y a pas vraiment le choix dans le cas présent.

Madame CAPPELLE souligne qu'un délégataire a plus de facilité à recruter du personnel. D'autre part, elle demande s'il sera possible de consulter le cahier des charges avant de le diffuser.

Monsieur FORGET indique que le cahier des charges, c'est la base de la procédure. Il peut et sera sans doute largement modifié.

Madame BUSQUET demande s'il y aura toujours un tarif préférentiel pour les habitants du territoire en DSP.

Monsieur FORGET répond que cela est possible si c'est inscrit dans le cahier des charges, mais la différence de prix serait à la charge de la communauté de communes car cela représentera un manque à gagner pour le délégataire.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique qu'en DSP ce sera plus cher qu'en régie, mais que la comparaison est impossible à effectuer au départ.

Monsieur FORGET répond par l'affirmative en indiquant qu'il convient de chiffrer. Aujourd'hui, poursuit-il, si on établit un chiffrage pour la régie, il n'y a aucun élément de comparaison en face.

Monsieur BOUILLON répond qu'il est possible de comparer avec Rethel.

Monsieur FORGET répond que cela est compliqué car l'équipement n'est pas le même, et les éléments négociés se sont pas identiques.

Monsieur SIGNORET propose de lancer la consultation et d'en débattre après les résultats.

Les membres du bureau autorisent le lancement d'une consultation pour une délégation de service public, à 15 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 Abstention.

3) PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE A LA VILLE DE VOUZIERS POUR L'EXTENSION DU TERRAIN DE RUGBY

Pour permettre l'homologation de son terrain de rugby par la Fédération Française de Rugby, la ville de Vouziers souhaite acquérir au prix de 7.42 € le m² auprès de la 2C2A une bande de terrain située le long du terrain en question, à l'est de la parcelle cadastrale AM 558 (terrain future piscine). Il est prévu que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par la ville.

Monsieur SIGNORET est d'accord pour la vente de cette parcelle, cela n'impactant pas le projet de la 2C2A. Le montant de cette vente s'élève à un peu plus de 10 000 €.

Les membres du bureau donnent un avis favorable sur la vente d'une parcelle à la ville de Vouziers pour l'extension du terrain de rugby, à l'unanimité.

4) SCHEMA DE SERVICES : Point d'information.

Monsieur MATHIAS remercie les élus, très présents, lors des réunions du mois de juin 2013. Il indique avoir reçu la synthèse, de ces réunions, ce jour et l'idée est de présenter la situation.

Monsieur MATHIAS présente le tableau de synthèse générale, ci-dessous :

	Ce qui apparaît important...	Ce qui pourrait être fait...
Services commerçants	<ul style="list-style-type: none"> - Anticipation des évolutions du tissu commercial. - Soutien des initiatives locales (dynamisation du commerce et de l'artisanat (action économique ?). - Optimisation du réseau Points Verts du Crédit Agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place dispositif d'alerte / cessations d'activités. - Soutien des initiatives de collaboration et d'entraide entre commerçants, artisans et prestataires de services (approvisionnement, livraisons, actions collectives diverses). - Appui au développement de l'UCIA : promotion des entreprises et de leurs services (site Internet...). - Concertation avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Peute Enfance, Enfance et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite RAM - Réflexion sur les différentes compétences liées Petite Enfance dans la perspective d'éventuels transferts. - Développement micro-structures rurales. - Renforcement de la coordination Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. - Pérennisation actions FJEP / Jeunesse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien projets, micro-crèches publiques. - Observation des premières initiatives de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et accompagnement des collectivités pour sa mise en œuvre ; y compris réflexion sur l'organisation de l'accueil Temps d'Accueils Périscolaires / périscolaire, par cycles ; recensement et information / offres de services. - Renforcement des moyens en personnel qualifié / Accueil Collectif de Mineurs : mise en réseau des partenaires / Accueil Collectif de Mineurs. - Soutien action "Jeunesse" du FJEP
Services Publics	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation RSP. - Renforcement des partenariats avec "La Poste", notamment dans le cadre de la réorganisation du RSP itinérant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation du RSP multi-sites rural, en privilégiant la mutualisation des tâches administratives des collectivités et de l'intercommunalité et en renforçant les partenariats. - Information grand public sur l'offre de services de "La Poste" / différentes catégories ou Points de Contact (bureau, agence, relais). - Edition guide des services publics / secrétaires de mairie.

Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions d'exercice des professions de santé et soutien de leurs initiatives. - Renforcement de la présence des médecins généralistes à Vouziers : présence similaire à Reihel ; mobilisation secteur public. - Amélioration de la communication entre professionnels de santé : réseaux et possibilités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des TIC : téléphone mobile, internet Haut-Débit. - Soutien de l'accueil de diagnostics et de leur installation sur le territoire. - Création nouveaux locaux médicaux à Bazency. - Amélioration de la communication entre les médecins généralistes (et autres professions de santé) et les médecins hospitaliers. - Développement de la télé-médecine. - Mise en place de solutions mobilité adaptées / pérennité (évaluation charge par la "Sécurité Sociale").
Emploi - Formation Insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la présence de Pôle Emploi à Vouziers ? - Renforcement des passerelles entre entreprises et services de l'emploi, la formation, l'insertion. - Mise en place de nouveaux sujets d'information sur les entreprises, leur métiers et Savoirs Possédés des Emplois et Compétences en Ardenne Ardennaise. - Création des associations comme supports d'insertion professionnelle / formation adaptés. - Amélioration des solutions de mobilité pour certains publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du partenariat Pôle Emploi (RSP, autres ?). - Mise en place et animation réseau d'entreprises locales. - Mise en œuvre démarche GPEC. - Création Espace Métiers / Vouziers. - Partenariat Centre d'Aide à la Decision (Chambre de Métiers). - Encadrement d'insertion par le biais des associations locales. - Création réseau de mobilité solidaire. - Mise en place de solutions mobilité pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les déplacements réguliers de longue durée.
Personnes âgées ou handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec le Conseil Général dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan Départemental en faveur des personnes âgées ou handicapées. - Diversification (concrète) de l'offre pour personnes âgées. - Soutien aux bénévoles des services à l'handicap. - Amélioration des solutions mobilité / personnes âgées ou handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création réseau mobilité solidaire et amélioration des solutions mobilité adaptées. - Soutien ADMR : bénévolat ; ressources humaines.
Cadre de vie et vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une politique locale en faveur des nouveaux arrivants. - Renforcement des relations entre élus et monde associatif. - Reflexion / Mutualisation / le financement intercommunal des équipements structurants de l'Ardenne Ardennaise. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de "référénts" / nouveaux arrivants. - Guide d'accueil / nouveaux arrivants. - Installation référent (organisme paritaire) / monde associatif. - Etude prospective sur les principaux équipements structurants et le transfert de compétences correspondant. - Appui aux bénévoles : formation, emplois partagés ou mutualisés ; centre de ressources et de compétences (RSP ?) ... - Remise à niveau des itinéraires de randonnée.

Monsieur MATHIAS indique que les professionnels de santé étaient très présents, ils étaient au nombre de 25. Ils ont surtout attiré l'attention sur les problèmes de téléphonie mobile et d'internet Haut Débit. Le très haut débit va être de plus en plus indispensable avec l'arrivée de la télé-médecine.

Monsieur MATHIAS ajoute qu'un comité de pilotage est prévu en septembre/octobre prochain.

Monsieur JP GUERIN a été impressionné par la réunion Santé. La salle était comble et le débat très intéressant. La téléphonie mobile et internet sont ressortis comme une préoccupation importante pour chacun des métiers.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT approuve les deux remarques précédentes. Ce qui est étonnant, c'est que beaucoup de corps de métiers n'ont semblent-ils besoin de rien. Les médecins n'ont pas besoin de pôles de secrétaires, ni de remplaçant, par exemple.

Monsieur SIGNORET indique qu'effectivement, c'est assez surréaliste, car sur toute la France, les milieux ruraux sont en manque de médecins, mais sur notre territoire, il n'y aurait aucun souci.

Monsieur MATHIAS indique que ce qui est ressorti de ces réunions, c'est que les différents corps de métiers étaient contents de se rencontrer et d'échanger. Ces temps d'échanges étaient très intéressants.

Monsieur SIGNORET conclue en indiquant que dorénavant, il fallait définir des thématiques.

5) QUESTIONS DIVERSES

Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur COLIN fait remarquer que les gens du voyage sont installés sur la zone d'activités de Vouziers, depuis que l'aire d'accueil est fermée. Qu'est-il proposé de faire ?

Monsieur ANCELME indique que certaines collectivités n'ont pas de période de fermeture.

Monsieur FORGET rappelle que cette fermeture est inscrite dans le règlement de services qui a été validé en conseil de communauté. Cette fermeture est dans un intérêt organisationnel (entretien de l'aire, congés du gardien...) Mais si les élus le souhaitent, il est possible de modifier le règlement de services. Mais ça ne solutionnera pas tous les problèmes.

Monsieur SIGNORET indique que cela fait 2 mois que le problème des gens du voyage est à l'ordre du jour. Il y a eu les évangélistes qui ne restaient, soi-disant, pas longtemps et que tout serait propre ; Résultat : quand ils sont partis, l'endroit était sale. Il y a eu une nouvelle réunion en sous-préfecture, ce jour, toutes les entreprises ont été victimes de vols au moins une fois, l'entreprise FEGE pour un montant approximatif de 90 000 €. Personne ne fait rien, les gendarmes disent qu'ils font avec les moyens qu'ils ont. Les entreprises veulent que la 2c2a fasse quelque chose. Autre exemple, ils ont défoncé le grillage de la déchèterie avec un camion, tout le monde les a vue, sauf les gendarmes.

Monsieur COLIN indique que les personnes installées sur la ZA bénéficient de l'eau et de l'électricité à titre gratuit. Il n'est pas normal de les laisser faire ça.

Monsieur FORGET répond que le problème c'est que les gens installés sur la ZA sont ceux qui restent sur l'aire d'accueil et que ce sont des gens qui veulent se sédentariser. La logique est que, l'aire d'accueil fermée ou non, ils devraient partir. Quand nous leur avons dit, en milieu du mois de juin, que l'aire ferait pour 1 mois, ils ont répondu qu'ils resteraient sur le territoire.

Monsieur MATHIAS demande s'il ne serait pas envisageable de créer une zone de sédentarisation.

Monsieur SIGNORET répond qu'il serait d'accord, s'il y avait du monde qui attendait pour s'installer sur l'aire, ce qui n'est pas le cas puisqu'il y a encore des places, alors il n'est pas possible de les refuser.

Monsieur MATHIAS demande s'il y a eu concertation.

Monsieur SIGNORET répond que Monsieur ANCELME, le Sous-Préfet, les gendarmes y sont allés et que cela ne change rien. Ces personnes, c'est nous qui les mettons dehors afin d'entretenir l'aire, ils vont revenir.

Eolien

Monsieur COLIN souhaiterait savoir où en est Windvision. En ce moment il y a des projets éoliens dans tous les villages.

Monsieur MATHIAS indique avoir établi un bref compte rendu, de la rencontre qui s'est tenue à Poix Terron, sur l'intéressement des collectivités. Il serait peut-être bien d'organiser le même type de rencontre sur le territoire de la 2C2A.

Monsieur SIGNORET indique que seul l'Etat, la Direction Départementale des Territoires plus précisément, va décider. Monsieur SIGNORET ajoute qu'il est prévu que la 2C2A rencontre Windvision en septembre 2013.

Monsieur MATHIAS indique qu'une commune peut percevoir de l'IFER, des droits à produire. Une collectivité peut décider de bâtir son propre parc éolien.

Monsieur FORGET ajoute qu'il y a deux possibilités d'intervention. Soit la Communauté de Communes cherche à coordonner et organiser afin de soutenir le développement éolien sur les communes de son territoire. Ce ne serait pas dans le cadre de l'exercice d'une compétence mais de l'accompagnement aux communes. Soit la collectivité investit dans un parc éolien.

Monsieur MATHIAS répond que c'est lié car c'est la « guerre » entre tout le monde ; à un moment donné, la 2C2A peut faire comprendre aux communes que le développement du territoire profiterait à tout le monde.

Monsieur COLIN ajoute qu'il y a des projets dans toutes les communes, il y en a 2 à Bourcq, un à Sainte-Marie...

Monsieur SIGNORET indique qu'il est très délicat d'aller voir les maires.

Monsieur JC ETIENNE ajoute que ce débat a déjà eu lieu, les maires avaient peur que la 2C2A ne prenne cette compétence.

Monsieur MATHIAS indique qu'il ne s'agit pas de prendre aux communes mais de les aider.

Monsieur SIGNORET propose de reprendre ce débat ultérieurement, notamment en fonction de l'avancement du projet Windvision sur Pauvres.

Zone d'activités de Vouziers

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT signale que les tampons en fonte sur la zone et les structures de la chaussée, notamment les trottoirs sont une vraie catastrophe.

Monsieur SIGNORET répond que le nécessaire va être effectué.

PAD – Signalétique

Monsieur BOUILLON signale un gros problème de signalétique concernant le PAD ; les touristes trouvent difficilement le site. Il faudrait accélérer la signalétique.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande s'il ne serait pas possible d'installer des panneaux au moins en début et fin de la commune, en attendant que la signalétique soit mise en place.

Monsieur MATHIAS précise qu'il serait bien de commencer par remplacer NOCTURNIA par PARC ARGONNE DECOUVERTE.

Monsieur FORGET répond que la signalétique touristique du territoire a pris du retard et aurait dû être lancée depuis plusieurs mois. Il va se rapprocher d'Anne PRIGENT, en charge du dossier, pour le faire avancer.

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 22h30.

Fait à Vouziers, le 29 juillet 2013

Le Président,

Francis SIGNORET



Le Secrétaire de Séance,

Philippe ETIENNE